

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
COMMUNE DE CHOMERAC



## Registre des délibérations

*Séance du Conseil municipal du 5 juillet 2022*

Nombre de conseillers élus : 23  
Membres en fonction : 23  
Membres présents : 17  
Membres absents excusés avec procuration : 4  
Membres absents excusés sans procuration : 2

Le cinq juillet deux mille vingt-deux, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil à la Mairie de Chomérac à dix-neuf heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du trente juin deux mille vingt-deux, et sous la présidence de ce dernier.

### Membres présents :

**Le Maire :** François ARSAC.

**Les adjoints :** Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

**Les conseillers municipaux :** Nicole CROS ; Dominique MONTEIL ; Bernadette DEVIDAL ; François GIRAUD ; Laurent DESSAUD ; Joan THOMAS ; Laurie VERNET ; Doire AMELIE ; Adeline SAVY ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

**Membres absents excusés ayant donné procuration :** Gino HAUET (procuration à François GIRAUD) ; David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Eric SALADINO (procuration à Cyril AMBLARD) ; David HENON (procuration à Marie-José VOLLE).

**Membres excusés sans procuration :** Valentin GINEYS ; Amandine LARRA.

**Secrétaire de séance :** Amélie DOIRE

## Délibération n° 2022\_07\_05\_03

### ADHESION AU « CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARDECHE » (CAUE 07)

**Rapporteur :** Le Maire, François ARSAC

Monsieur le Maire explique que le « Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche » est une association investie d'une mission de service public créée par la loi du 3 janvier 1977 relative à l'architecture. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain. Il est ouvert aux collectivités, particuliers, associations et entreprises. Le CAUE est gouverné par un conseil d'administration présidé par un élu local. Il dispose d'une équipe pluridisciplinaire rassemblant des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Les missions du CAUE de l'Ardèche s'articule autour de quatre missions principales :

- L'accompagnement en phase amont de projets divers afin d'aboutir à un programme traduisant

- en termes techniques les choix des collectivités sur la nature et le dimensionnement du projet,
- La formation des élus et des techniciens territoriaux à travers des programmes adaptés,
  - Le conseil aux particuliers grâce à des permanences activées sur l'ensemble du territoire
  - Les actions pédagogiques de sensibilisation auprès des scolaires sur des questions de paysage et d'aménagement de l'espace.

Monsieur le Maire souhaite donc que la collectivité adhère à l'association afin de bénéficier de leur conseil. L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle qui s'élève à 200€ pour 2022.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** l'adhésion au « Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche ».

**AUTORISE** le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

**ADOpte** l'inscription des crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune

### Adopté à l'unanimité (21 voix)

*Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; Nicole CROS ; Dominique MONTEIL ; Bernadette DEVIDAL ; François GIRAUD ; Laurent DESSAUD ; David SCARINGELLA ; Eric SALADINO ; Joan THOMAS ; Laurie VERNET ; David HENON ; Amélie DOIRE ; Adeline SAVY ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.*

Le Maire

François ARSAC



La secrétaire de séance

Amélie DOIRE